

## Le verset de la semaine

### Masseei

Un personnage important a fauté. Il n'a pas échappé à la sanction méritée et il a été puni. Condamné, il a purgé sa peine et – comme on dit – il a payé sa dette envers la société. Mais peut-il revenir maintenant à sa position première ? Au poste qu'il occupait, aux honneurs qui s'y attachent ? Ou ne peut-il que rentrer chez lui, se faisant tout petit, en rasant les murs... ?

Certains disent qu'il faut faire preuve d'un minimum de compassion. Certes il a fauté ; il a causé des dommages à autrui, mais il a payé. Maintenant, il faut lui permettre de tourner la page et de commencer un chapitre nouveau de sa vie. Sinon, sa peine serait en fait une perpétuité déguisée. D'autres disent qu'il peut s'estimer heureux de pouvoir rentrer chez lui. En d'autres temps, c'eût été différent ! Mais il ne faut surtout pas lui donner un poste de responsabilité, une position honorable et honorée. Ce serait un très mauvais exemple pour la société en général et pour les jeunes en particulier ; on pourrait mal faire et redevenir un personnage central comme si de rien n'était.

Deux maîtres du Talmud examinant le même verset de la paracha sont arrivés à des conclusions opposées : il y est question de celui qui a tué par inadvertance. La Thora prévoit qu'il devra séjourner dans une « ville-refuge » (comme une assignation à résidence) jusqu'à la mort du grand-prêtre, après quoi il pourra rentrer chez lui. Et la Thora de dire :

*« Car c'est dans sa ville de refuge qu'il demeurera jusqu'à la mort du grand prêtre ; après la mort du grand-prêtre le meurtrier retournera à la terre de sa possession. » (Nombres xxxv, 28)*

L'un des maîtres du Talmud commente : il revient au pays, il rentre chez lui, retourne à son domicile et rien de plus. L'autre commente le mot « possession » comme signifiant la restauration de son *statu quo* antérieur. C'est-à-dire qu'il retrouve ses fonctions anciennes qui sont ses « possessions ».

Question combien actuelle à notre époque si troublée ; quant à savoir qui a raison, cela dépend vraisemblablement du crime commis.

Shaul David Botschko